

**Proposition du Conseil administratif du 3 octobre 2018 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1 310 000 francs et net de 922 000 francs, recettes déduites, soit:**

- 922 000 francs destinés à des travaux nécessaires à court terme (2019-2020) et à des exigences d'exploitation de salles du Musée d'art et d'histoire situé rue Charles-Galland 2, parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**
- 388 000 francs brut, dont à déduire 388 000 francs financés par le compte de bilan fonds de tiers «acquisitions et projets» du Musée d'art et d'histoire (rubrique 2093.025 au bilan), soit 0 franc net, destiné à la révision de la scénographie des salles d'Orient chrétien et d'Arts décoratifs/Art nouveau.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Suite au vote du 28 février 2016 qui a contraint la Ville de Genève à abandonner définitivement le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH) sur le site de Charles-Galland, une série d'interventions liées à des mesures de sécurité, à des exigences d'exploitation et à des considérations patrimoniales a été réalisée de manière urgente sur le budget d'entretien entre 2016 et 2017, pour un montant total cumulé d'environ 785 000 francs.

Ces interventions ont concerné essentiellement le remplacement de la centrale d'évacuation, le diagnostic et la sécurisation des sculptures et des éléments saillants en pierre naturelle des façades, le contrôle statique général des corniches en plâtre des salles Beaux-Arts, la modernisation du dispositif anti-intrusion, la maintenance des deux installations de transport, la remise en état de la porte d'entrée principale, la sécurisation d'une des deux passerelles métalliques d'accès en toiture et le bilan sanitaire des vitraux.

Depuis lors, et suite aux différents diagnostics effectués dans le cadre de ces interventions, des travaux complémentaires du bâtiment s'avèrent nécessaires à court terme.

En outre, dans l'attente de la concrétisation d'un nouveau projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'art et d'histoire, le maintien de l'ouverture au public du musée actuel implique la réalisation de quelques travaux d'amélioration technique, indispensables à l'exploitation courante du bâtiment, ainsi qu'une mise à niveau partielle de certaines salles d'exposition.

C'est l'objet de cette demande de crédit, dont les motivations sont développées ci-après.

### **Contexte et historique de l'opération**

*28 février 2016*

Refus du crédit voté par le Conseil municipal (proposition PR-1073) selon l'issue du référendum.

*Mars 2016*

Expertise menée par le MAH et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) visant à déterminer les travaux prioritaires.

*Juin 2016*

Note au Conseil administratif relatant des travaux prioritaires et mesures d'urgence à exécuter en dépassement du budget d'entretien (mesures de sécurité, exigences d'exploitation et considérations patrimoniales).

*2016-2017*

Réalisation des travaux prioritaires décrits dans la note au Conseil administratif de juin 2016.

*19 septembre 2017*

Suite aux différents diagnostics, décision du Conseil administratif de déposer une demande de crédit auprès du Conseil municipal concernant l'exécution de travaux d'entretien et d'exigences d'exploitation.

### **Notice historique (bref rappel)**

Le Musée d'art et d'histoire a été conçu pour remédier à l'éparpillement et aux mauvaises conditions dans lesquelles se trouvaient les collections genevoises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Suite à l'ouverture, en 1900, d'un «concours pour la construction d'un Musée central» sur l'emplacement des Casemates, la Ville mandate l'architecte Marc Camoletti (1857-1940) et vote un crédit de trois millions de francs. La construction est initiée en 1903 et le bâtiment inauguré le 15 octobre 1910. Il représente aux yeux de la classe politique le plus grand effort architectural accompli depuis la construction de la cathédrale Saint-Pierre.

L'édifice de Camoletti occupe une parcelle d'une soixantaine de mètres de côté. Il est constitué d'un vaste quadrilatère établi autour d'une cour carrée, entre deux boulevards inférieurs. L'architecte a réglé le problème du terrain dénivélé par l'établissement de la façade principale au niveau supérieur, alors qu'en dessous, deux étages donnent sur les boulevards et le passage Burlamachi.

Le bâtiment présente quatre niveaux de salles, dont deux affectés aux Beaux-Arts: le bel étage, percé de baies qui éclairent latéralement les salles d'exposition, et l'étage supérieur, recevant le jour zénithal de verrières. Ces dernières percent un toit recouvrant de façon unitaire les quatre ailes du bâtiment.

C'est sur la façade de la rue Charles-Galland que se concentre le décor architectural. Colonnes et pilastres forment un jeu d'ombres caractéristique de l'architecture baroque, remise à la mode à l'Exposition universelle de Paris de 1900. Par ailleurs, la façade est couronnée de groupes sculptés représentant des allégories des Beaux-Arts, de la Renommée et du Temps. Ces sculptures ont fait l'objet d'un concours spécifique, remporté par Paul Amlehn, un artiste de Sursee.

A l'intérieur, l'escalier monumental constitue un morceau d'architecture remarquable, inspiré des palais de l'Ancien Régime. Il est décoré par un vitrail de Clement Heaton et des peintures de Ferdinand Hodler. Des vitraux d'une grande qualité sont également présents dans les salles donnant sur la rue Charles-Galland.

Certains espaces ont gardé leur fonction d'origine, comme l'enfilade de grandes salles et de petits cabinets à l'étage supérieur, ou les galeries conçues pour accueillir les boiseries du château de Zizers. Conformément à sa vocation encyclopédique, le bâtiment accueille autant les collections artistiques qu'archéologiques, historiques, de numismatique et d'art décoratif.

## **Réponses aux demandes du Conseil municipal**

*M-405*

La motion de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire».

## **Exposé des motifs**

L'enjeu majeur aujourd'hui pour le Musée d'art et d'histoire – outre éviter la dégradation du bâtiment – est de rester le plus attractif possible jusqu'à la réalisation d'un nouveau projet de restauration et d'agrandissement, notamment en organisant des expositions temporaires d'une certaine envergure, assurant une

fréquentation à la mesure de ses collections et de son positionnement sur le plan suisse, européen comme international. Des travaux de mise en adéquation des installations d'éclairage dans les salles dédiées aux expositions temporaires, mais également des adaptations de salles permanentes, permettant de respecter les engagements pris auprès de donateurs (salle dédiée à la collection Zakos en particulier), sont devenus nécessaires.

Le département de la culture et du sport (DCS), avec le concours du Musée d'art et d'histoire, a ainsi défini, pour les années qui viennent, une politique scientifique et culturelle permettant de conserver à cette institution la notoriété qui lui revient ainsi qu'une attractivité pour les différents publics auxquels elle s'adresse.

Au moment où un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement du MAH se dessine dans une perspective à moyen terme, son orientation ne manque pas d'influencer la programmation culturelle sur l'ensemble des sites de l'institution. Le quadrilatère muséal projeté autour du site principal de Charles-Galland renforcera, à n'en pas douter, l'identité de la principale institution muséale municipale.

Les objectifs et axes principaux de la politique scientifique et culturelle du MAH sont présentés ci-après.

## *1. Objectifs et orientations de la programmation 2019-2022*

### *1.1 Fédérer les publics autour d'approches nouvelles*

L'identité renforcée et actualisée du MAH se fondera notamment sur des interventions fortes dans les présentations tant permanentes que temporaires et passera par:

- une mise à niveau des présentations permanentes (destinées aussi bien au public touristique qu'au public genevois, notamment scolaire),
- la programmation d'expositions temporaires de plusieurs types, permettant la captation de nouveaux publics et favorisant la réaffirmation de la place scientifique du musée dans le paysage culturel international.

L'actualisation des approches culturelles portées par le MAH, qui préfigurera celles voulues pour le futur musée, se manifesterá notamment par le décroisement entre collections et domaines, tant dans les présentations temporaires que permanentes. Une approche thématique et transdisciplinaire sera ainsi favorisée.

### *1.2 Réappropriation du site et des collections permanentes exposées*

Ces dernières années, les initiatives menées dans les salles permanentes ont été réduites dans le contexte d'un futur chantier de rénovation et d'agrandissement, finalement abandonné.

Cependant, dans l'attente d'un nouveau projet culturel, architectural et muséographique, il convient de veiller aujourd'hui à ce que les publics du musée continuent à bénéficier d'une offre d'exposition permanente de qualité.

A cette fin, il est prévu d'entreprendre différents types de travaux dans les salles du site de Charles-Galland, qui s'inscrivent dans le budget de fonctionnement de l'institution pour certaines opérations, et pour les révisions d'importance, elles requièrent l'octroi d'un crédit de réalisation.

*a) Entretien courant et dynamique des salles permanentes*

L'entretien courant de la scénographie des salles permanentes est réalisé sur les budgets courants lorsque la scénographie peut être maintenue sans changements importants. Tel est le cas notamment dans les salles Beaux-Arts, dont un nouvel accrochage a débuté en 2018.

*b) Aménagements événementiels des salles permanentes*

La variété des collections du MAH et les orientations programmatiques des années à venir autoriseront la présentation exceptionnelle de certaines œuvres ou de certains ensembles d'œuvres au sein des espaces permanents.

A titre d'exemple, l'année 2018, tournée vers la commémoration de la mort de Ferdinand Hodler, voit plusieurs initiatives de cet ordre. On citera notamment un aménagement de la salle des Armures tourné vers une évocation de la figure du mercenaire dans l'œuvre du peintre, et un accrochage «Hodler intime», dans les salles du troisième niveau de Charles-Galland, où ses carnets et son mobilier seront montrés dans les salles permanentes Beaux-Arts.

En 2019, selon le même principe, d'autres aménagements événementiels sont d'ores et déjà envisagés, en écho à la thématique «Antique» dont dépendra une large part de la programmation.

*c) Révision de la signalétique et de la médiation permanente*

Les salles permanentes du MAH bénéficieront en outre d'un important travail de révision et de standardisation des informations scientifiques fournies par les textes de salles, cartels et brochures. Une importante campagne de révision du système de médiation textuelle sera ainsi menée en 2018-2019 et poursuivie les années suivantes. Ce travail sera, par ailleurs, complété par une uniformisation des dispositifs d'orientation dans tout le musée.

#### *d) Révision complète de salles permanentes à Charles-Galland*

D'autres salles requièrent en revanche des refontes bien plus complexes, qui impliquent des investissements soumis à l'approbation du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Il s'agit en particulier des salles Orient chrétien et d'Art déco/Art nouveau, qui devraient être transformées dans leur intégralité. Les premières salles citées (Orient chrétien) ont été fermées après l'exposition «Byzance» au musée Rath, en 2015.

Ces différents projets envisagés pour les salles permanentes s'efforceront de répondre au principe de transversalité mentionné plus haut. On assistera ainsi à des confrontations d'œuvres au sein des présentations, permettant par exemple une présence des arts appliqués dans le nouvel accrochage Beaux-Arts ou un effet réciproque dans la refonte événementielle de la salle des Armures.

#### *1.3 Expositions temporaires grand format/salles Palatines*

Les salles Palatines constituent le principal espace d'exposition temporaire du MAH avec le musée Rath. C'est donc tout naturellement que les expositions d'envergure, tant locale que touristique, continueront à y être présentées. Aussi, et en cohérence avec la stratégie générale décrite plus loin, la programmation de ces salles s'efforcera de respecter plusieurs principes essentiels:

##### *Durée*

Les expositions des salles Palatines s'appliqueront dans un premier temps à respecter une durée d'exploitation souhaitée de 4 mois, compatible avec les conditions de prêts habituelles des institutions muséales, mais aussi propre à optimiser les potentialités du bassin de fréquentation du musée et à valoriser les effets de bouche-à-oreille.

##### *Rythme de programmation*

De même, la programmation des salles Palatines visera à exploiter les effets de «saison» propres à Genève. A la faible présence du public muséal genevois durant les mois d'été répond, par exemple, une forte présence touristique, aujourd'hui faiblement exploitée, mais qui justifie l'exploration de stratégies nouvelles.

### *Choix des thèmes et transversalité*

L'objectif du développement de la notoriété du MAH, notamment porté par les expositions des salles Palatines, implique une attention particulière au choix des thématiques de programmation. Le musée s'efforcera, dans un premier temps, de moderniser son approche expographique, en favorisant des approches transdisciplinaires, en écho avec celles développées dans les salles permanentes, sur le site de Charles-Galland, mais aussi en lien avec l'orientation voulue pour le projet de nouveau musée. C'est en ce sens qu'est aujourd'hui envisagée la production de projets encore à l'étude. Il s'agira aussi de veiller à mettre en scène des sujets fédérateurs, offrant une large capacité d'appropriation, notamment à l'égard des publics touristiques (par exemple l'exposition prévue en 2019 autour de la figure de Jules César et des fouilles subaquatiques du Rhône).

#### *1.4 Développement des activités culturelles et pédagogiques*

En parallèle, la programmation culturelle, hors expositions, proposée pour le site de Charles-Galland s'articulera autour de trois axes qui distinguent:

##### *Le musée comme outil d'apprentissage informel*

Développement de ressources pédagogiques et de formations à destination des enseignants, en collaboration avec le Département de l'instruction publique, accueil de scolaires (programme pédagogique conçu en regard du plan d'étude romand), partenariat avec l'Université ouvrière de Genève (UOG), visites-ateliers destinées au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), visites publiques.

##### *Le musée comme moteur de créativité et source d'inspiration*

Spectacle vivant inspiré par les œuvres et les espaces ou en dialogue avec ceux-ci (danse, musique, théâtre, sound art), ateliers, rendez-vous d'artistes, conception d'événements en partenariat avec les acteurs culturels de la Cité (festivals, ensembles de musique, théâtres, actions du DCS, artistes, etc.), workshop de mapping architectural.

##### *Musée et accessibilité*

Visites descriptives et tactiles, modules d'accueil pour les classes inclusives, accueil de groupes d'enfants aveugles ou sourds, programme spécial «petite enfance».

Ces orientations nourriront la poursuite des actions engagées au cours des dernières années dans le sens de la diversification des publics (Afterworks, Nuit des musées, etc.) ainsi que de leur fidélisation.

Elles seront enrichies par des propositions d'un genre nouveau, rendues possibles par le rapprochement opéré entre plusieurs compétences au sein du musée. Cette démarche, voulue comme fédératrice de publics peu habitués du musée, sera prétexte à la déclinaison d'une programmation culturelle plus dense qui s'égrènera durant la totalité de l'année thématique, comme cela sera le cas au cours de l'année «Hodler» et la saison «Antique» en 2019. La programmation du MAH s'articulera, au cours des prochaines années, de manière plus importante autour de la notion de «saison culturelle», permettant une amélioration de la lisibilité de la programmation. Cette stratégie a pour vocation de densifier l'impact de communication, d'augmenter les effets de synergie entre les différents domaines de conservation du musée et de faciliter également l'organisation des travaux à l'interne (campagnes de restauration, mouvements d'œuvres, etc.).

### **Obligations légales et de sécurité**

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment aux termes des normes en matière de responsabilité civile (plus particulièrement l'article 58 du Code des obligations) et à celle d'assurer la sécurité du public et du personnel du musée.

Cette réalisation répond également à l'obligation légale incombant au Conseil administratif de conserver et d'entretenir les biens communaux (loi sur l'administration des communes (LAC), B 6 05, article 48).

Enfin, l'obligation légale précitée, qui charge le Conseil administratif de conserver et entretenir les biens communaux, concerne également les œuvres d'art et objets historiques abrités par les musées. Ces objets patrimoniaux constituent et participent d'un patrimoine culturel national et plus largement humain. A ce titre, la conservation de ce patrimoine répond également à des obligations face à la communauté internationale. Ces obligations sont définies par le «Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM)» et représentent une norme minimale pour les musées. La réalisation des travaux de rénovation répond donc également à l'obligation faite aux autorités de tutelle des musées d'assurer «une sécurité adéquate pour protéger les collections contre le vol et les dommages», et plus généralement «de fournir des locaux offrant un environnement adéquat pour que le musée remplisse ses missions», notamment celle «de créer et de maintenir un environnement protecteur pour les collections dont il a la garde».

## **Descriptif des travaux**

### *Travaux nécessaires à court terme (2019-2020)*

#### *Remise en état des corniches et entretien des toitures*

Les éléments ornementaux ainsi que les parties saillantes en pierre naturelle des façades ont fait l'objet d'un diagnostic et d'une inspection approfondie en décembre 2016. Une dizaine de portions de corniches fissurées par les ancrages de ferblanterie ainsi que le bras du personnage brandissant une torche de la façade, dont la stabilité n'était plus garantie, ont été déposés de manière préventive. Le rapport, réalisé conjointement par un tailleur de pierre et un ferblantier, a révélé des signes manifestes de dégradations, dues notamment à une forte exposition aux intempéries ainsi qu'à des défaillances des ferblanteries.

Sur les corniches, le manque de pente et de joints de dilatation provoque des déchirures au niveau des agrafes, ce qui favorise des infiltrations. Sur les parties arrière des entablements, les remontées sont assurées par un solin fissuré par endroits, laissant des passages aux eaux de pluie. Ceux-ci favorisent la corrosion des fixations des ferblanteries qui mettent en péril la cohésion des éléments en pierre naturelle.

De plus, cette inspection a confirmé l'état général moyen de la toiture, puisque des soudures sont cassées, des éléments de dilatation déchirés, des pièces de ferblanterie se décrochent et enfin certains crochets des barres à neige ne tiennent plus ou sont trop oxydés.

#### *Restauration des vitraux*

Ils représentent une composante remarquable du décor du musée. Réalisés par Clement Heaton, ils méritent une mesure de sauvegarde à court terme. Suite au bilan sanitaire établi au mois d'octobre 2016, un constat d'état précis a pu être effectué, mettant en avant plus de 250 verres brisés ou lacunaires sur l'ensemble des vitraux et des verrières ornementales. Or, excepté ces seuls dommages, ces éléments sont dans un bon état de conservation et la majeure partie se trouve dans son état d'origine.

Le protocole de restauration, établi par des spécialistes, préconise de réaliser des interventions d'entretien qui pourraient être exécutées sur place (nettoyage – traitement de la serrurerie métallique – comblement des lacunes – assemblage des fragments brisés par collage ou pose de cuivre – consolidations ponctuelles des réseaux de plomb).

Celles-ci devraient, selon les considérations actuelles de sauvegarde du patrimoine, être favorisées par rapport à une intervention plus lourde et moins respectueuse de la substance historique.

Ces éléments, faisant partie intégrante de la substance patrimoniale du musée désormais classée, devront être maintenus lors de la mise en œuvre du futur projet.

## **Exigences d'exploitation**

### *Reconfiguration du desk d'accueil à l'entrée du musée*

Au cours des années écoulées, le MAH a tenté à plusieurs reprises de réorganiser l'entrée du site de Charles-Galland, qui présentait la difficulté de concentrer les dispositifs de sécurité à l'entrée même du site.

Pour des raisons de sécurité et après le refus du projet de rénovation et d'agrandissement, la décision conjointe a été prise de déplacer le centre de sécurité dans le passage à voitures, loin du regard du public, où se trouvaient déjà les centrales d'alarme.

Il est dès lors nécessaire de revoir le desk d'entrée, en réalisant un véritable accueil du public. Pour ce faire, le nouvel aménagement de l'entrée doit assurer une circulation plus fluide du public vers les salles permanentes ou les salles d'expositions temporaires, et un accueil amélioré, avec un espace détente et un point d'information sur la vie culturelle genevoise, la billetterie et la vente des produits en lien avec les collections.

### *Amélioration des salles Palatines et de la salle de l'Amam pour les expositions temporaires*

Comme déjà souligné, les présentations permanentes du Musée d'art et d'histoire n'ont pas connu d'évolution ou de travaux significatifs au cours des dernières années, dans l'attente du projet d'agrandissement finalement abandonné.

Ces salles présentent aujourd'hui un système d'éclairage obsolète qu'il est nécessaire de remplacer par un système technique compatible avec des expositions de peinture et permettant d'obtenir des prêts d'œuvres.

### *Rafraîchissement des salles d'Orient chrétien et d'Art nouveau/Arts décoratifs*

A l'occasion des diverses réorganisations des salles, la présence de la collection Art nouveau/Arts décoratifs a été de plus en plus réduite dans le parcours permanent. Il s'agit de redonner une place à cette collection qui réunit des objets de la production genevoise des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Ces salles se situent dans le même périmètre que les salles d'Orient chrétien et souffrent des mêmes maux. Tout ce périmètre devrait être rafraîchi afin de

conserver la cohérence des espaces qui suivent la grande salle des Armures. Les mêmes problèmes d'éclairage et de vétusté sont identifiés dans ces salles.

### *Révision des scénographies des salles d'Orient chrétien et d'Art nouveau/Arts décoratifs*

Ces salles présentent actuellement des états d'obsolescence très apparents (en matière d'éclairage, de scénographie, de vitrines ou encore de documentation explicative).

Aucune mise à niveau des collections présentées n'a été récemment conduite. Un redéploiement complet et révisé de l'exposition permanente est évidemment exclu, mais des opérations de maintenance et des évolutions ponctuelles sont très clairement nécessaires. Le musée s'emploie d'ores et déjà à mettre en œuvre certaines interventions légères dans le cadre de son budget ordinaire (dépoussiérage, raccrochages ponctuels, révision des notices, etc.), mais des interventions plus importantes sont en jeu dans le cas de deux salles respectivement consacrées à l'Orient chrétien et aux Arts décoratifs/Art nouveau. La première de ces salles est actuellement fermée au public alors que la seconde demande une révision complète des collections qui y sont présentées ainsi que des dispositifs d'exposition.

### *Salles d'Orient chrétien*

Les salles d'Orient chrétien jouxtent les salles Palatines et sont actuellement fermées. Dès lors que le musée reste ouvert, la Ville de Genève doit respecter ses engagements pris lors de la donation de la collection Janet Zakos, à savoir que l'exposition de cette collection d'objets d'art médiévaux doit retrouver sa place au sein du musée de manière permanente. S'agissant de ces salles, les investissements à réaliser seront financés au travers de fonds de tiers affectés à cette réalisation, qui permettront de couvrir intégralement le coût de cette révision.

### *Salle d'Arts décoratifs/Art nouveau*

Les investissements à consentir pour la modernisation de la présentation scénographique seront compensés par des fonds de tiers, destinés à cette réalisation.

Ces salles, dont la scénographie doit être entièrement revue, se situent dans le même périmètre que les salles Palatines. L'ensemble du périmètre du musée, contenant ces trois zones de présentation (permanente et temporaire), font l'objet de la demande de modernisation des dispositifs d'éclairage.

## Adéquation à l'Agenda 21

Les critères «éco-construction», concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier, seront appliqués. En particulier sera prise en compte de manière obligatoire la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau ([www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch), chapitre «fiches CFC»).

## Description des installations techniques

Le projet prévoit l'emploi de luminaires à haut rendement de type Led maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 387/4.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation des locaux, conformément à la norme EN 12464-1 et à la muséographie.

En outre, les équipements seront choisis afin de garantir les principes de protection photobiologique pour la sécurité des personnes dans le domaine de l'éclairage, conformément à la norme EN 62471.

Les équipements, luminaires et appareils électriques seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe A++.

Les travaux électriques sont les suivants:

- mise en place d'un réseau de rails électrifiés permettant la fixation de projecteurs;
- fourniture de projecteurs Led pour l'éclairage muséographique des salles;
- reprise des commandes et des alimentations électriques.

## Estimation des coûts

### Crédit I

*Travaux nécessaires à court terme (2019-2020) et exigences d'exploitation*

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
			Fr.
			115 000
21	Gros œuvre 1		65 000
	211.1 Echafaudages	50 000	
	216 Travaux en pierre naturelle	15 000	

22	Gros œuvre 2		50 000
	222 Ferblanterie	50 000	
<i>Restauration des vitraux</i>			300 000
21	Gros œuvre 1		295 000
	211.1 Echafaudages	95 000	
22	Gros œuvre 2		
	Maître verrier	200 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		5 000
	596 Spécialistes	5 000	
<i>Reconfiguration du desk d'accueil à l'entrée du musée</i>			45 000
23	Installations électriques		5 000
	230 Installations électriques	5 000	
27	Aménagements intérieurs 1		40 000
	273 Menuiserie	40 000	
<i>Amélioration des salles Palatines et de la salle de l'Amam</i>			220 000
21	Gros œuvre 1		10 000
	211.6 Maçonnerie	10 000	
21	Gros œuvre 2		20 000
	228 Fermetures extérieures protection contre le soleil	20 000	
23	Installations électriques		180 000
	230 Installations électriques	80 000	
	233 Lustrerie	100 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		10 000
	596 Eclairagiste	10 000	
<i>Rafraîchissement des salles Orient chrétien et d'Arts décoratifs/Art nouveau</i>			111 100
22	Gros œuvre 2		7 000
	228 Fermetures extérieures protection contre le soleil	7 000	
23	Installations électriques		77 000
28	Aménagements intérieurs 2		27 100
	285.1 Peinture intérieure	27 100	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		14 800
	583 Réserves pour imprévus	14 800	
<b>I. Coût total de la construction (HT)</b>			<b>805 900</b>

<i>Calcul des frais financiers</i>	Arrondi à la centaine (francs)
+ TVA 7,7%	62 100
II. Coût total de l'investissement (TTC)	868 000
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	43 400
III. Sous-total	911 400
+ Intérêts intercalaires 2%, durée 8 + 6 mois	10 600
IV. Total du crédit demandé (TTC)	922 000

### *Crédit II*

#### *Révision des scénographies des salles d'Orient chrétien et d'Art nouveau/Arts décoratifs*

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
	<i>Scénographie des salles Orient chrétien</i>		224 700
90	Ameublement et décoration		224 700
	901 Ameublement et décoration	181 000	
	909 Divers, cartels et signalétique	15 800	
	910 Luminaires	27 900	
	<i>Scénographie des salles d'Arts décoratifs/Art nouveau</i>		135 600
58	Comptes d'attente provisions et réserves		5 600
	583 Réserves pour imprévus	5 600	
90	Ameublement et décoration		130 000
	901 Ameublement et décoration	55 700	
	909 Divers, cartels et signalétique	18 600	
	910 Luminaires	23 200	
	930 Appareils et machines	12 500	
	990 Honoraires	20 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		360 300

#### *Calcul des frais financiers*

II. + TVA 7,7%	27 700
III. Coût total de la construction (TTC)	388 000
Dont à déduire:	
Participation du compte bilan «acquisitions et projets» du Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève (rubrique 2093.025 au bilan)	388 000
IV. Total net du crédit demandé (TTC)	0

### **Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 50)**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 042.009.22 du 14<sup>e</sup> PFI 2019-2030, pour un montant de 922 000 francs, avec une date de dépôt annoncée en 2018.

### **Budget de fonctionnement**

Hormis les charges financières, la réalisation de ces travaux n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

### **Charges financières annuelles**

#### *Crédit I*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 100 000 francs.

#### *Crédit II*

Le crédit II, dont le montant net est de 0 franc, n'induit pas de charges financières.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2017 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

Les travaux nécessaires à court terme ainsi que le rafraîchissement des salles devront faire l'objet d'une requête en autorisation de construire auprès de la Direction des autorisations de construire du Département du territoire.

### **Délai de réalisation**

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour mai 2020, après environ huit mois de travaux.

### **Régime foncier**

La parcelle N° 4360, d'une surface de 4432 m<sup>2</sup>, contient le Musée d'art et d'histoire, bâtiment cadastré sous N° L325 de 3348 m<sup>2</sup> sis rue Charles-Galland 2/ boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 9. Elle n'est grevée d'aucune servitude.

### **Services gestionnaires et bénéficiaires**

#### *Crédit I:*

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Musée d'art et d'histoire.

#### *Crédit II:*

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Musée d'art et d'histoire.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Honoraires	15 000	20 000	35 000	3%
Gros œuvre	447 000	0	447 000	34%
Second œuvre	329 100	0	329 100	25%
Mobilier, infrastructures informatiques	0	362 400	362 400	28%
Frais financiers	116 100	0	116 100	9%
Provisions pour divers et imprévus	14 800	5 600	20 400	2%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>922 000</b>	<b>388 000</b>	<b>1 310 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Musée d'art et d'histoire

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	100 000	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>100 000</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-100 000</b>
---	-----------------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2018</b>	0		0
<b>2019</b>	1 000 000	200 000	800 000
<b>2020</b>	310 000	188 000	122 000
<b>Totaux</b>	<b>1 310 000</b>	<b>388 000</b>	<b>922 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 922 000 francs, destiné à des travaux nécessaires à court terme (2019-2020) et à des exigences d'exploitation de salles du Musée d'art et d'histoire situé rue Charles-Galland 2, parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 922 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 388 000 francs, dont à déduire 388 000 francs financés par le compte bilan fonds

de tiers «acquisitions et projets» du Musée d'art et d'histoire (rubrique 2093.025 au bilan), soit un crédit net de 0 franc, destiné à la révision de la scénographie des salles d'Orient chrétien et d'Arts décoratifs/Art nouveau.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 388 000 francs.

*Annexes:*

- corniches et toiture – photos de l'état actuel
- vitraux – photos de l'état actuel
- desk d'accueil – photo de l'état actuel
- salles Palatines et salle de l'Amam – photos de l'état actuel



Corniches et toiture - vue sur l'aile latérale côté boulevard Helvétique



Corniches et toiture – à gauche, soudures déchirées, à droite élément se décrochant



Vitraux – à gauche vitraux Clement Heaton vue de la baie face interne, détail du blason  
A droite vitrerie à bornes ornée d'une large bordure décorative à motif feuillage



Vitraux – à gauche verre brisé et lacunaire, à droite joint de mastic périphérique lacunaire et désolidarisé de la serrurerie



Desk d'accueil



Salle de l'Amam - vue sur l'éclairage actuel non adapté aux expositions



Salles Palatines - à gauche vue générale, à droite détail sur l'éclairage actuel non adapté aux expositions